

8'33 Gisement 2

Société par Actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège Social : 34 Cours Mirabeau - 13100 AIX-EN-PROVENCE
515 357 382 RCS Aix-en-Provence

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 23 JUIN 2011**

L'an deux mille onze
Le 23 juin,

La société NASS&WIND INVEST, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est sis ZAC Presqu'Ile de Keroman, Rue Henri Honoré d'Estienne d'Orves, 56100 LORIENT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lorient sous le numéro 525 078 325, représentée par son Président, la société NASS & WIND SAS, elle-même représentée par Monsieur Peter NASS dûment habilité aux fins des présentes,

Agissant en qualité d'associée unique de la société 8'33 Gisement 2 (ci-après désignée la « **Société** »),

Après avoir pris acte de ce que :

- L'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts lui ont été communiqués ou tenus à sa disposition,
- La société Fiteco-Paris, Commissaire aux comptes titulaire, sera dûment informée des présentes,

Déclare avoir pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 17 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS »

Le Président et les autres dirigeants exerceront leurs fonctions à titre gracieux, sauf décision de l'associée unique ou décision collective extraordinaire des associés contraire leur permettant de percevoir une rémunération et fixant le montant de cette rémunération. Toutefois, le Président et les autres dirigeants auront droit au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement sur justificatifs ».

o O o

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de la société 8'33, de ses fonctions de Président de la Société, et ce à effet de ce jour.

o O o

TROISIEME DECISION

L'associée unique, décide de nommer en qualité de Président de la Société, en remplacement de la société 8'33, à effet de ce jour et pour une durée indéterminée :

NASS & WIND INVEST

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 euros

Siege social : ZAC Presqu'Ile de Keroman, rue Henri Honoré d'Estienne d'Orves

56100 LORIENT

525 078 325 RCS Lorient

La société NASS & WIND INVEST déclare en séance accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être frappé d'aucune incapacité l'interdisant d'exercer lesdites fonctions.

La société NASS & WIND INVEST est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés.

La société NASS & WIND INVEST ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président, mais elle pourra prétendre au remboursement des frais engagés pour le compte de la Société, sur présentation de justificatifs.

o O o

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de transférer, à effet de ce jour, le siège social de la Société du 34 Cours Mirabeau, 13100 AIX-EN-PROVENCE à ZAC Presqu'Ile de Keroman, Rue Henri Honoré d'Estienne d'Orves, 56100 LORIENT. Il ne sera conservé aucune activité à l'ancien siège social.

o O o

CINQUIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :

ZAC Presqu'Ile de Keroman, Rue Henri Honoré d'Estienne d'Orves,

2

56100 LORIENT ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

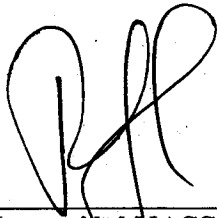
o O o

SIXIEME DECISION

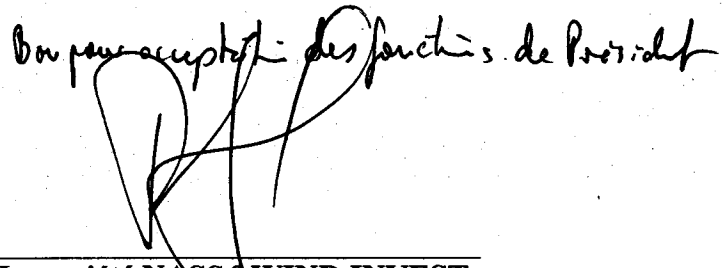
L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

o O o

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'associé unique.



La société NASS&WIND INVEST
L'Associé Unique
représentée par la société NASS&WIND SAS,
elle-même représentée par Monsieur Peter NASS



La société NASS&WIND INVEST
*Le nouveau Président **
représentée par la société NASS&WIND SAS
elle-même représentée par Monsieur Peter NASS

* Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président ».